

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du lundi 12 septembre 2022

(session ordinaire)

Présents : Mmes et MM ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, MALOSSE Éric, WOLTERS Patricia, MARTEL LARUE Sonia, CHATRE Philippe, VAUDIER Florine, JOANNIN Christian, VIAL Céline, HENNEQUIN Clémence, MICHEL Fabien, LACROIX Cyril, VALLAS Monique, PLASSE Murielle.

Absent(s) excusé(s) : M. VACHERON Christian, Mme RAVAZY Aurélie, M. VIAL Philippe, M. DENIS Franck

Absents(s) non excusé(s) :

Procurations : M. VACHERON Christian à Mme PREFOL Marie-Christine

Mme RAVAZY Aurélie à Mme ROFFAT Martine

M. VIAL Philippe à M. MICHEL Fabien

M. DENIS Franck à M. LACROIX Cyril

Président de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : Mme HENNEQUIN Clémence

La séance s'ouvre à 20 h 00

⇒ Votants : 19

Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du 27 juin 2022.

⇒ POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ORDRE DU JOUR :

1- Compte rendu des délégations au Maire

1-1 Droit de préemption urbain

Madame le Maire rend compte des décisions suivantes prises en matière d'exercice du droit de préemption urbain, depuis la séance du 27 juin 2022.

Le droit de préemption n'a pas été exercé pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Parcelles AH 189 et AH 190, situées 129 route du Pontet pour une superficie de 263 m²

- Parcelle AA 365, située route de Chez Perraud pour une superficie de 760 m²

1-2 Personnel communal

1-2-1 Recrutement d'un agent au service technique

Madame le Maire informe du recrutement depuis le 1^{er} septembre 2022 d'un agent au service technique, 35 heures par semaine, en tant qu'adjoint technique stagiaire pendant un an.

1-2-2 Remplacement d'agents :

Madame le Maire informe les membres du conseil du renouvellement de contrat de :

- d'un agent mis à disposition par le Centre de gestion de la Loire depuis le 26 novembre 2019 (convention signée avec le CDG le 10 décembre 2019), a vu son contrat renouvelé jusqu'au 31 octobre 2022 pour pallier l'absence de la secrétaire générale.
- d'un agent (entretien écoles et autres bâtiments) du 22 août au 26 août 2022
- d'un agent (entretien écoles et autres bâtiments) du 1^{er} août 2022 au 7 juillet 2023

1-3 Reprise de voirie sur le parking de la place de la mairie

Madame le Maire donne lecture du courrier daté du 6 juillet 2022 de l'entreprise Eurovia Dala concernant les fissures longitudinales apparues sur la couche d'enrobé du parking de la place de la mairie.

L'entreprise nous informe qu'elle s'engage à prendre en charge la totalité des travaux de reprise du support sur la portion endommagée.

1-4 Note associations

Madame le Maire donne lecture de la note à destination des associations rappelant les règles d'utilisation des locaux et équipements communaux.

1-5 Changement d'opérateur téléphonique

Madame le Maire informe qu'avec la mise en place de la fibre dans les bâtiments communaux, la commune a changé d'opérateur téléphonique. La société Alphacom a été missionnée pour cette opération.

1-6 Concessions au cimetière

Au mois d'août, Madame le Maire et Madame Patricia WOLTERS se sont rendues au cimetière afin de répertorier les concessions à vendre et les concessions abandonnées pouvant éventuellement être reprises. Un état des lieux sera présenté lors d'une prochaine séance.

1-7 Dispositifs territoriaux de contractualisation territoriale avec la Région

La Région a sollicité la commune dans le cadre d'opérations susceptibles d'être accompagnées par la Région pour la période 2022-2026 (contrat Région).

Deux projets ont été proposés, celui de l'aménagement intérieur de la salle d'animation rurale ou si techniquement trop difficile construction d'une salle des fêtes et celui de la réfection et restauration de différents murs dans le périmètre des Monuments Historiques.

2- Droit de préemption urbain hors délégation

Madame le Maire rappelle qu'elle n'a pas délégation pour les transactions supérieures à 150 000 € et présente les dossiers suivants :

- Parcelle AC 50 située 162 route de Curtille pour une superficie de 1 810 m².

Le conseil municipal ne souhaite pas préempter :

⇒ POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3- SIEL – Dispositif Eco Energie Tertiaire – Avenant à la convention SAGE

(présenté par Philippe CHATRE, conseiller municipal)

Monsieur CHATRE rappelle que dans le cadre de la compétence optionnelle SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique), le SIEL propose la mutualisation d'une équipe de techniciens afin de suivre et d'optimiser les consommations des bâtiments communaux au service de la transition écologique.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation du « Dispositif Eco Energie Tertiaire », un service spécifique est proposé aux communes adhérentes au SAGE et fait l'objet d'un avenant à la convention.

Le dispositif Éco Énergie Tertiaire stipule notamment que tout ou partie des bâtiments (publics ou privés) qui hébergent des activités tertiaires, et dont la surface cumulée de plancher de ces dernières est égale ou supérieure à 1 000 m² doit :

- atteindre par décennie une consommation d'énergie seuil, définie en fonction de la catégorie de bâtiment

Ou par défaut,

- réduire progressivement sa consommation d'énergie de 40 % en 2030, de 50 % en 2040 et de 60 % en 2050.

Les communes devront fournir les données patrimoniales et administratives. Le SIEL aura à sa charge le traitement et la consolidation des informations et apportera son expertise pour le choix de l'année de référence à partir de laquelle les engagements de réduction de consommation d'énergie seront analysés.

Le coût d'adhésion par bâtiment concerné est de 513 € valeur 2022 (coût revalorisé chaque année dans le tableau des contributions).

Monsieur CHATRE propose d'adhérer au service complémentaire « OPERAT » pour les 2 écoles, la halle de sports et l'Annexe.

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4- Dépôt et signature d'une déclaration préalable par le Maire au nom de la commune pour l'installation de volets roulants au secrétariat de mairie

Madame le Maire explique que le secrétariat est exposé au soleil les après-midis et qu'en période de fortes chaleurs il fait très chaud à l'intérieur des locaux. Elle propose de faire poser des volets roulants afin de limiter la chaleur.

Madame le Maire doit être autorisée à déposer une déclaration préalable (périmètre ABF) au nom de la commune pour la réalisation de ces travaux.

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 - Enquête préalable à la cession d'une partie du chemin rural n° 42 « impasse du Cèdre »

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu d'un riverain du chemin rural n° 42 « impasse du Cèdre » désireux d'acquérir un morceau du chemin rural n° 42 desservant sa propriété afin de la clôturer.

Un bornage a été effectué par un géomètre expert.

2 propositions sont faites, une de 75 m² et une de 35 m²

Madame le Maire expose le déroulement de la procédure de cession d'un chemin rural

Elle propose au conseil de délibérer sur le principe même de la cession et sur l'autorisation à lui donner d'organiser l'enquête publique.

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6- Questions diverses

▶ Madame le Maire donne lecture d'un mail reçu de M. Antoine VERMOREL-MARQUES, nouveau Député de notre circonscription qui informe de la mise en place de son équipe parlementaire. Afin de renforcer le lien entre Paris et la circonscription, il a décidé d'organiser à nouveau des visites de l'Assemblée nationale à destination des élus. La première aura lieu le 19 septembre 2022.

▶ Madame le Maire donne lecture du courrier des Amis de Saint André invitant les élus au vernissage de l'exposition artistique qu'ils proposent à la Maison du Terroir à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, le 16 septembre 2022.

▶ La note aux associations sera adressée aux membres du conseil

▶ Mme WOLTERS informe que la manifestation « Mon Village, Je l'aime propre » prévue le 8 octobre prochain est reportée car les écoles organisent un évènement identique le 21 octobre 2022.

▶ Mme PREFOL indique que cette année il y a des effectifs importants aux écoles. Un groupe de travail sera mis en place pour étudier un projet cantine.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Soumis à l'approbation du Conseil municipal du 17 octobre 2022.

Mis à disposition du public (secrétariat et affichage) et mis en ligne le 18 octobre 2022.

Le Maire,
Martine ROFFAT

Le secrétaire de séance,
Clémence HENNEQUIN